

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT 2014-398 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-325
« RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA VILLE DE PASPÉBIAC

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil de la ville de Paspébiac a adopté, à sa réunion du 10 novembre 2014, le règlement numéro 2014-398 modifiant le règlement de zonage de la ville de Paspébiac;

Que ce règlement a pour objet et conséquence conséquence d'ajouter 432 (Commerces de détail de véhicules de loisirs) dans les zones 277-M et 287-I;

Que ce règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter à la suite de la procédure d'enregistrement tenue le 27 octobre 2014;

Que ce règlement est en vigueur en date du 27 novembre 2014, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Bonaventure;

Que ce règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la ville de Paspébiac.

ADOPTÉ ET DONNÉ À PASPÉBIAC, CE 23 DÉCEMBRE 2014.

Paul Langlois
Directeur général et greffier